

**DECISION N°124-2024 –
SIGNATURE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT APICOLE « L'ABEILLE DU
FOREZ » POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son titre huit : « *Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'état le pouvoir d'agir ensemble* »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2019.043.22.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'enjeu 6, intitulée « Préserver et développer la biodiversité et les habitats naturels »,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2024.007.29.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 29 mai 2024 validant l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 710 € pour le syndicat pour l'année 2024,

Vu le projet de convention tel rapporté en annexe,

Considérant la nécessité de déployer une action curative pour endiguer la prolifération des frelons asiatiques représentant un risque à la fois écologique et économique,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer une convention avec le syndicat apicole portant sur la réalisation d'actions en termes de lutte contre le frelon asiatique et définissant les modalités du concours financier apporté au syndicat pour l'année 2024.

ARTICLE 2

Dit que les crédits budgétaires sont prévus.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 27/06/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes de Forez-Est 13 Avenue Jean Jaurès 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20240627-124-2024-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 27/06/2024
--	--